

## Convocation

Séance du conseil communal le 19 novembre 2024 à 14:00 heures

Conformément à l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal qui aura lieu le **19 novembre 2024 à 14.00 heures** dans la salle des séances de la mairie à Weiswampach pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

### Séance à huis clos

1. Affaires de personnel.

### Séance publique

2. Affaires de personnel.
3. Affaires de personnel.
4. Décision de faire procéder ou non à des élections complémentaires.
5. Nomination des délégués au sein des syndicats intercommunaux, du Pacte Climat, du Pacte Nature, des associations et d'autres organismes.
6. Nomination d'un membre au sein de la commission scolaire.
7. Institution d'un congé politique supplémentaire.
8. Convention en vue de la création de biotopes nationaux protégés: Approbation.
9. Club Haus op der Heed: Convention 2024: Approbation.
10. Bummelbus: Convention 2025 (Rectificatif): Approbation.
11. Modifications budgétaires: Approbation.
12. Syndicat intercommunal pour la construction et l'exploitation d'un crématoire (S.I.C.E.C.) - Apport en capital supplémentaire en 2025.
13. Promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement et de l'aménagement extensif des espaces verts privés : adaptation et extension des aides financières.

14. Subside ordinaire.
15. Création d'une concession de pharmacie sur le territoire de la commune de Weiswampach: Avis de l'autorité locale.
16. Avis dans le cadre du règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 31 mars 2008 déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle la zone humide « Conzefenn » sur le territoire des communes de Troisvierges et de Weiswampach.
17. Classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble sis à Weiswampach 10, Kiricheneck : Avis du conseil communal.
18. Approbation d'un lotissement de terrains.
19. 8ième complément de la nomenclature des rues, des arrêts d'autobus et des places publiques dans les localités de la commune de Weiswampach : Approbation.
20. Informations du collège des bourgmestre et échevins.

Weiswampach, le 13 novembre 2024.

Le collège des bourgmestre et échevins.

